



# Mali

Direction Nationale du Développement Social - DNDS

## Matrice de Suivi des déplacements (DTM)

### Octobre 2017



### Introduction

Dans le cadre de son programme matrice de suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix, DTM en anglais) la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), fournit depuis décembre 2014 des informations à l'ensemble de la communauté humanitaire et aux pouvoirs publics afin de répondre aux besoins des populations déplacées, retournées et rapatriées et de faciliter le retour et la réintégration des personnes déplacées internes (PDI) et des réfugiés, au Mali.

Le transfert du programme de matrice de suivi des déplacements DTM au Gouvernement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), en Novembre 2014 et la signature de l'accord de partenariat entre le Gouvernement et l'UNHCR pour l'enregistrement des rapatriés, en Avril 2015, ont permis à la DNDS une centralisation et une meilleure harmonisation des données sur les mouvements de populations.

La méthodologie et les outils utilisés par le programme DTM ont été élaborés par la Commission Mouvement de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection. Pour l'enregistrement des rapatriés, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) est établie entre la DNDS et l'UNHCR.

Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali et sont composées d'agent du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire.

Le programme DTM, dans le cadre de l'enregistrement des PDI, PDI retournées et l'évaluation des besoins dans les zones de retour bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à travers ses partenaires (Japon, USAID/OFDA, Suède). L'enregistrement des rapatriés a l'appui financier et technique de l'UNHCR.

(Toutes les données présentées dans ce rapport sont disponibles au niveau des cercles, communes et villages. Pour plus d'information, merci de contacter M. Abdramane Niama TOGORA : [ant.togora@yahoo.fr](mailto:ant.togora@yahoo.fr))

### Eléments clés



**40 743** personnes déplacées internes (8 025 ménages) ont été enregistrées et identifiées par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali.

- **1 811** nouveaux PDI suite à la dégradation de la situation sécuritaire dans le cercle de Gourma Rharous (région de Tombouctou).
- Une enquête sur les rapatriés a montré plus de la moitié des rapatriés adultes ne disposent pas de carte d'identité nationale, le tiers n'ont pas d'extrait d'acte de naissance et 23% n'ont pas de carte NINA.



**577 438** personnes retournées, soit 515 934 PDI retournées et 61 504 rapatriés (anciens réfugiés) ont été identifiés.

### Contenu

Déplacés Internes.....	2
PDI Retournés.....	4
Rapatriés.....	5
Annexe I Carte-PDI par cercle .....	7
Annexe II Carte-Retournés par cercle .....	8
Annexe III Carte-Rapatriés/Réfugiés.....	9
Annexe IV Carte-Présence DTM Mali .....	10
Annexe V PDI, rapatriés, retournés par cercle	
Annexe VI Méthodologie.....	12

## Matrice de suivi des déplacements

### DEPLACES INTERNES

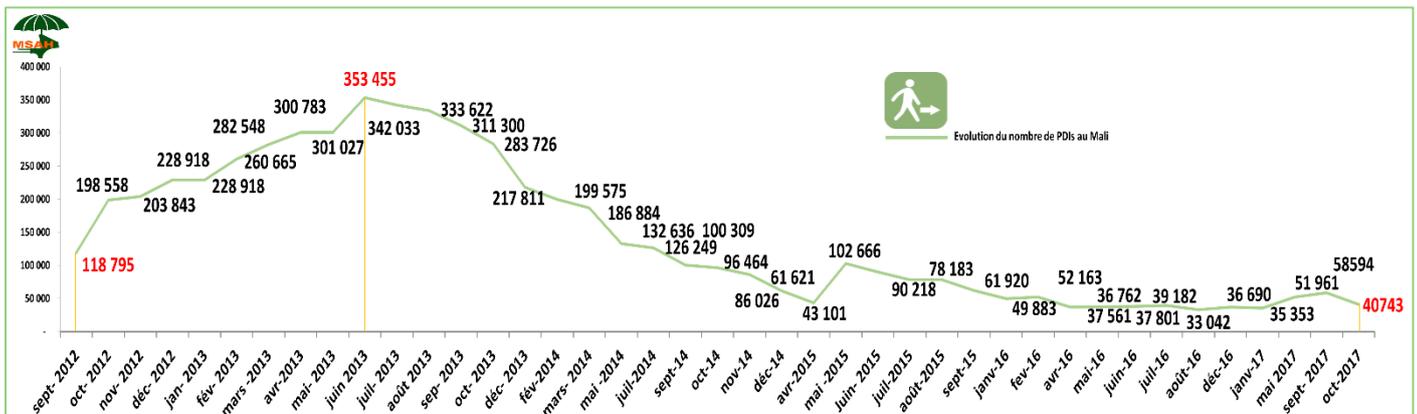
Le nombre de personnes déplacées internes (PDIs) au Mali s'élève au 31 octobre 2017 à **40 743** personnes (**8 025** ménages), ce qui correspond à une baisse générale de **17 851** individus par rapport aux données de Septembre 2017 (58 594 PDIs<sup>1</sup>).

Cependant, entre septembre et octobre 2017, des violences variées ont continué à être signalées dans la commune rurale d'Ouinerden dans le cercle de Gourma Rhrouss (région de Tombouctou). En effet, ces violences ont provoqué la fuite de **1 811** personnes de leurs villages et hameaux pour trouver refuge dans des localités de Rharous où la situation sécuritaire semble plus calme.

### Localisation des personnes déplacées

Les données concernant la localisation et le nombre des personnes déplacées dans les régions sud sont le résultat des vérifications menées de façon mensuelle par la DNDS dans les régions de Bamako, Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti. Ces vérifications consistent, à travers des visites porte à porte par les agents des services déconcentrés du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MSAH), à vérifier la présence physique des personnes déplacées enregistrées antérieurement par les équipes DTM à la suite du conflit de 2012, des événements de mai et juillet 2014 à Kidal, ceux de 2015 dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou ainsi que ceux de 2016 dans les régions de Ménaka, Mopti et Kidal, et ceux de 2017 dans les Régions de Kidal, Ménaka, Tombouctou, Ségou et Mopti.

Graphique 1 : Evolution du nombre de PDIs de septembre 2012 à octobre 2017



### Déplacés Internes au Mali par région

Région	Ménages	Individus	Taille moyenne
Bamako	561	3 004	5
Kayes	4	17	4
Koulikoro	182	915	5
Mopti	622	2 269	4
Ségou	1 586	9 629	6
Sikasso	11	24	2
Gao	1 844	8 456	5
Ménaka	1 968	10 627	5
Kidal	80	373	5
Tombouctou	1 167	5 429	5
<b>TOTAL</b>	<b>8 025</b>	<b>40 743</b>	<b>5</b>

Les régions de Ménaka (10 627 PDIs), Ségou (9 629 PDIs), Gao (8 456 PDIs) et Tombouctou (5 429 PDIs) abritent le plus grand nombre de PDIs. Ce nombre est dû aux incidents qui ont affecté ces régions et la région de Kidal. A Ménaka, la majorité des personnes déplacées se trouvent dans les cercles de Ménaka, Anderamboukane et Tidermene à cause des incidents réguliers dans les dits cercles entraînant des mouvements de population en interne vers des localités plus sécurisées de la région de Ménaka.

<sup>1</sup> Rapport CMP de Septembre 2017

### Nouveaux PDIs identifiés dans la région de Tombouctou de septembre à Octobre 2017

Pendant que nous constatons une réduction générale du nombre de PDIs au Mali, nous avons enregistré **1 811** nouveaux PDIs, soit 566 ménages, dans le cercle de Gourma Rharous (région de Tombouctou) suite aux tensions intercommunautaires.

#### Profil démographique

Répartition par tranches d'âges et par sexe des personnes déplacées internes au Mali

Enfants (0-17 ans)			Adultes (18-59 ans)			Adultes (60 ans et plus)			TOTAL GENERAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	Femme	Homme	Total	
11 815	10 186	22 001	9 371	8 149	17 520	815	407	1 222	40 743
29%	25%	54%	23%	20%	43%	2%	1%	3%	100%

La population déplacée est constituée de **54%** de femmes et **46%** d'hommes. Par ailleurs, **54%** des personnes déplacées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), la population active représentent **43%** de la population déplacée et les 60 ans et plus représentent **3%**.

**PDIS RETOURNÉES**

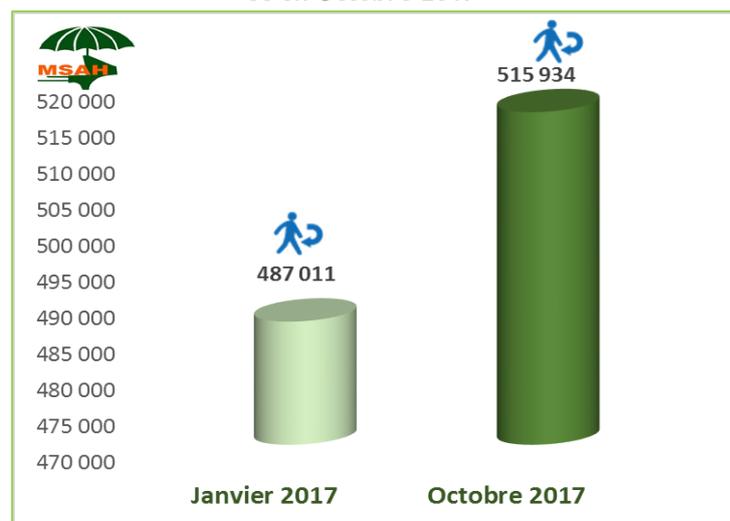
Nombre Cumulé de PDI's retournées par région - cercle du Nord de juillet 2013 au 31 Janvier 2017

Régions - Cercles	PDI's Retournées	
	Ménages	Individus
<b>Mopti</b>	<b>8 630</b>	<b>41 108</b>
Bandiagara	489	3 374
Douentza	4 779	25 896
Mopti	1 782	4 524
Tenenkou	1 006	3 977
Youwarou	574	3 337
<b>Ségou</b>	<b>38</b>	<b>167</b>
Niono	38	167
<b>Gao</b>	<b>29 811</b>	<b>142 880</b>
Ansongo	13 059	65 304
Bourem	5 650	28 178
Gao	11 102	49 398
<b>Menaka</b>	<b>14 901</b>	<b>58 371</b>
Anderamboukane	5 372	21 731
Inekar	2 442	8 857
Menaka	4 804	19 610
Tidermene	2 283	8 173
<b>Kidal</b>	<b>525</b>	<b>2 122</b>
Abeibara	87	352
Kidal	311	1 251
Tessalit	114	466
TinEssako	13	53
<b>Tombouctou</b>	<b>57 985</b>	<b>271 286</b>
Dire	6 287	23 429
Goundam	6 190	29 884
Gourma Rharous	17 653	89 549
Niafunke	7 943	46 507
Tombouctou	19 912	81 917
<b>Total général</b>	<b>111 890</b>	<b>515 934</b>

Les évaluations réalisées auprès des personnes retournées concernent l'ensemble des régions de Gao Ménaka et Tombouctou, le cercle de Niono dans la région de Ségou, les cercles de Bandiagara, Douentza, Mopti, Tenenkou et Youwarou dans la région de Mopti ainsi que les communes d'Abeibara, Kidal, Tin-Essako et Tessalit dans la région de Kidal. Dans le cadre de ces évaluations, un PDI retourné est considéré comme une personne, anciennement déplacée interne, qui est rentrée de façon permanente dans son lieu d'origine avec ou sans les membres de sa famille.

Selon les résultats de ces évaluations, il y a approximativement **515 934** PDI's retournées au Mali.

Graphique 2 : Situation des PDI's retournées en janvier 2017 et en Octobre 2017



Le graphique 2 nous indique que le nombre de retournés au Mali est passé de 487 011 en janvier 2017 à **515 934** individus, soit une augmentation de **28 923** individus (soit 6%). Cela peut s'expliquer par les déplacements de courte durée et des retours qui sont observés en général dans les 45 à 90 jours qui suivent le déplacement (les populations déplacées retournant dans leurs zones d'origine dès que la situation redevient calme) et aussi par la présence d'acteurs humanitaires ainsi que la relance des activités économiques dans les zones de retour.

**RAPATRIES**
*Nombre Cumulé de rapatriés par région - cercle d'Août 2013 au 31 Octobre 2017*

Régions - Cercles	Rapatriés	
	Ménages	Individus
<b>Bamako</b>	<b>164</b>	<b>506</b>
Commune 1	10	32
Commune 4	3	16
Commune 5	3	10
Commune 6	148	448
<b>Koulikoro</b>	<b>84</b>	<b>216</b>
Dioila	2	8
Kati	82	208
<b>Mopti</b>	<b>1302</b>	<b>3611</b>
Douentza	1006	2 824
Koro	11	30
Mopti	60	157
Tenenkou	87	204
Youwarou	138	396
<b>Ségou</b>	<b>395</b>	<b>1097</b>
Niono	343	961
San	1	2
Ségou	51	134
<b>Gao</b>	<b>3 755</b>	<b>13 386</b>
Ansongo	900	3 448
Bourem	396	1 441
Gao	2 459	8 497
<b>Menaka</b>	<b>2 665</b>	<b>11 840</b>
Anderamboukane	1 545	6 954
Inekar	6	21
Menaka	1 113	4 864
Tidermene	1	1
<b>Kidal</b>	<b>360</b>	<b>1752</b>
Kidal	144	711
Tessalit	216	1 041
<b>Tombouctou</b>	<b>9 136</b>	<b>29 096</b>
Dire	863	2 482
Goundam	1 340	3 702
Gourma Rharous	2 760	9 717
Niafunke	1 420	3 777
Tombouctou	2 753	9 418
<b>Total général</b>	<b>17 861</b>	<b>61 504</b>

Le retour des populations réfugiées continuent avec la signature de l'accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et des accords tripartites entre le gouvernement du Mali, l'UNHCR et les gouvernements des trois principaux pays accueillant les réfugiés maliens (la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso). Ainsi, au 31 octobre 2017, **61 504** rapatriés ont été enregistrés tandis que 133 018 <sup>2</sup>maliens sont encore réfugiés dans les pays limitrophes.

Le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, à travers la DNDS, avec l'appui du HCR a identifié et rendu opérationnel 28 points d'enregistrement des rapatriés. Il s'agit de :

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebok, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Gourma Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

<sup>2</sup> <http://data.unhcr.org/SahelSituation/country.php?id=501>

*Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par Région de retour et par anciens pays d'accueil par région - au 31 Octobre 2017*

Ancien Pays d'accueil →	Algérie	Burkina Faso	Ghana	Guinée	Mauritanie	Niger	Nigeria	Togo	Tunisie	Grand Total
↓ Région de Destination	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus
<b>Bamako</b>	132	333	0	0	29	12	0	0	0	506
<b>Gao</b>	2 378	5 229	0	0	14	5 763	1	0	1	13 386
<b>Kidal</b>	1 684	54	0	0	8	6	0	0	0	1 752
<b>Koulikoro</b>	65	123	0	0	27	1	0	0	0	216
<b>Ménaka</b>	287	19	0	0	9	11	0	0	0	11 840
<b>Mopti</b>		2 898	0	0	709	4	0	0	0	3 611
<b>Ségou</b>		101	1	0	964	31	0	0	0	1 097
<b>Tombouctou</b>	2 998	12 394	0	2	13 317	379	0	6	0	29 096
<b>Total général</b>	<b>7544</b>	<b>21 151</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>15 077</b>	<b>17 721</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>6 1 504</b>

Aussi il est à noter que le Gouvernement Algérien ne reconnaissant pas la présence de réfugiés sur son territoire, le retour de l'Algérie au Mali de Maliens affectés par la crise de 2012 est facilité par le Gouvernement du Mali et l'OIM.

*Documentation d'Etat civil des rapatriés*

L'enquête de profilage<sup>3</sup> des rapatriés sur les rapatriés ont montré plus de la moitié des rapatriés adultes ne disposent pas de carte d'identité nationale, le tiers n'ont pas d'extrait d'acte de naissance et 23% n'ont pas de carte NINA. Ces données varient d'une région à une autre tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

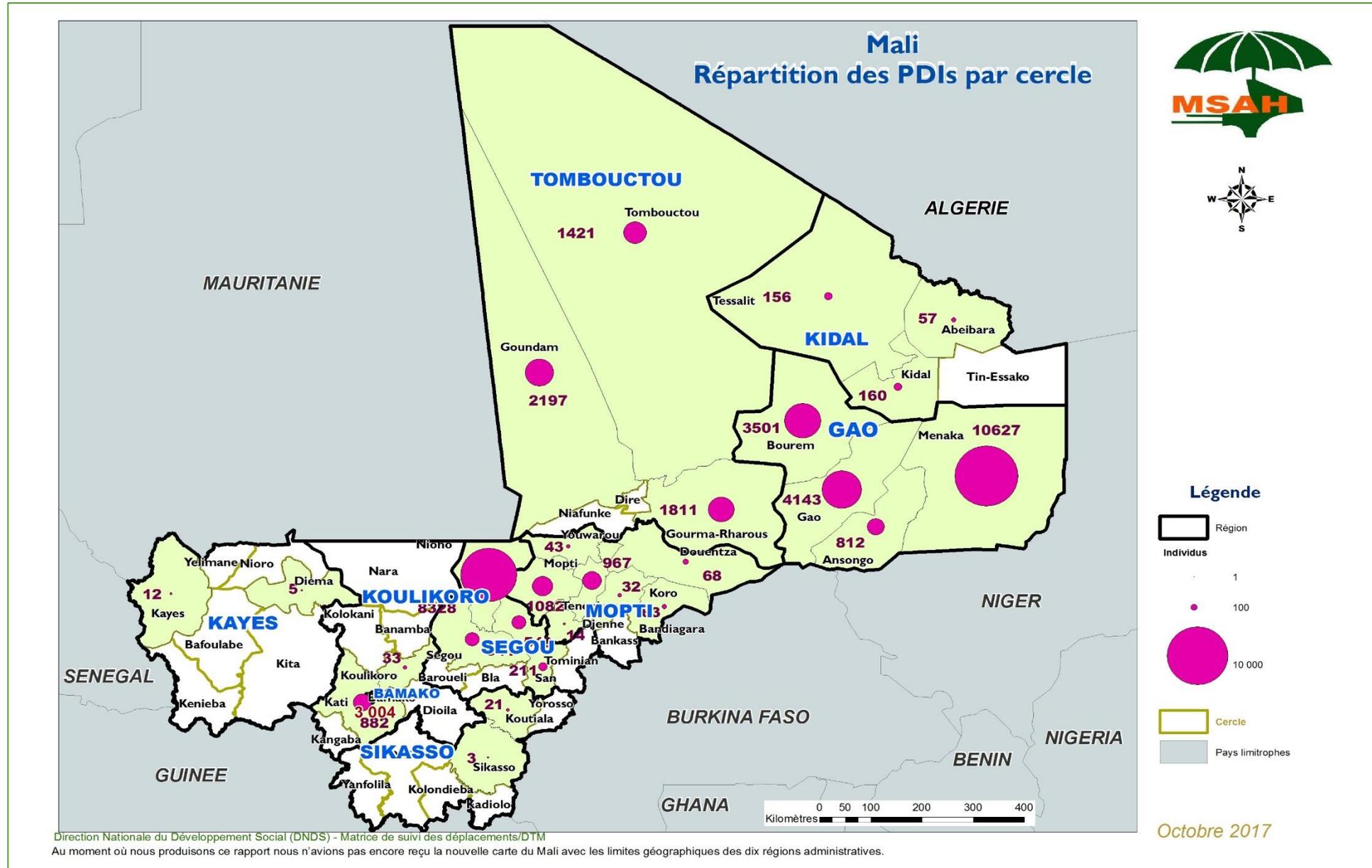
*Rapatriés qui ne possèdent de document d'Etat civil*

Régions	Nombre total des rapatriés	Nombre d'Adultes	Rapatriés sans documents <sup>4</sup>					
			Carte d'identité nationale		Carte Nina		Extrait de naissance	
			Nombre d'individus	%	Nombre d'individus	%	Nombre d'individus	%
<b>Bamako</b>	26	12	2	17%	6	23%	10	38%
<b>Gao</b>	1 363	562	401	71%	368	27%	510	37%
<b>Kidal</b>	465	231	96	42%	135	29%	140	30%
<b>Ménaka</b>	1 484	790	421	53%	360	24%	247	17%
<b>Mopti</b>	1 376	592	304	51%	294	21%	378	27%
<b>Ségou</b>	779	350	260	74%	260	33%	538	69%
<b>Tombouctou</b>	2 370	976	399	41%	397	17%	658	28%
<b>Total</b>	<b>7 863</b>	<b>3 513</b>	<b>1 883</b>	<b>54%</b>	<b>1 820</b>	<b>23%</b>	<b>2 481</b>	<b>32%</b>

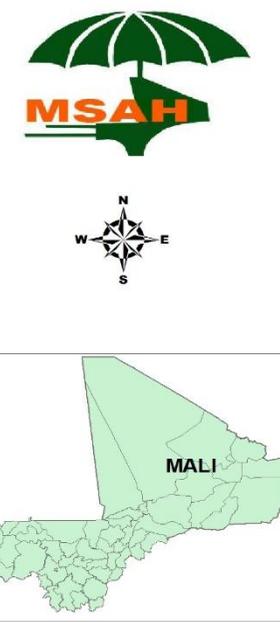
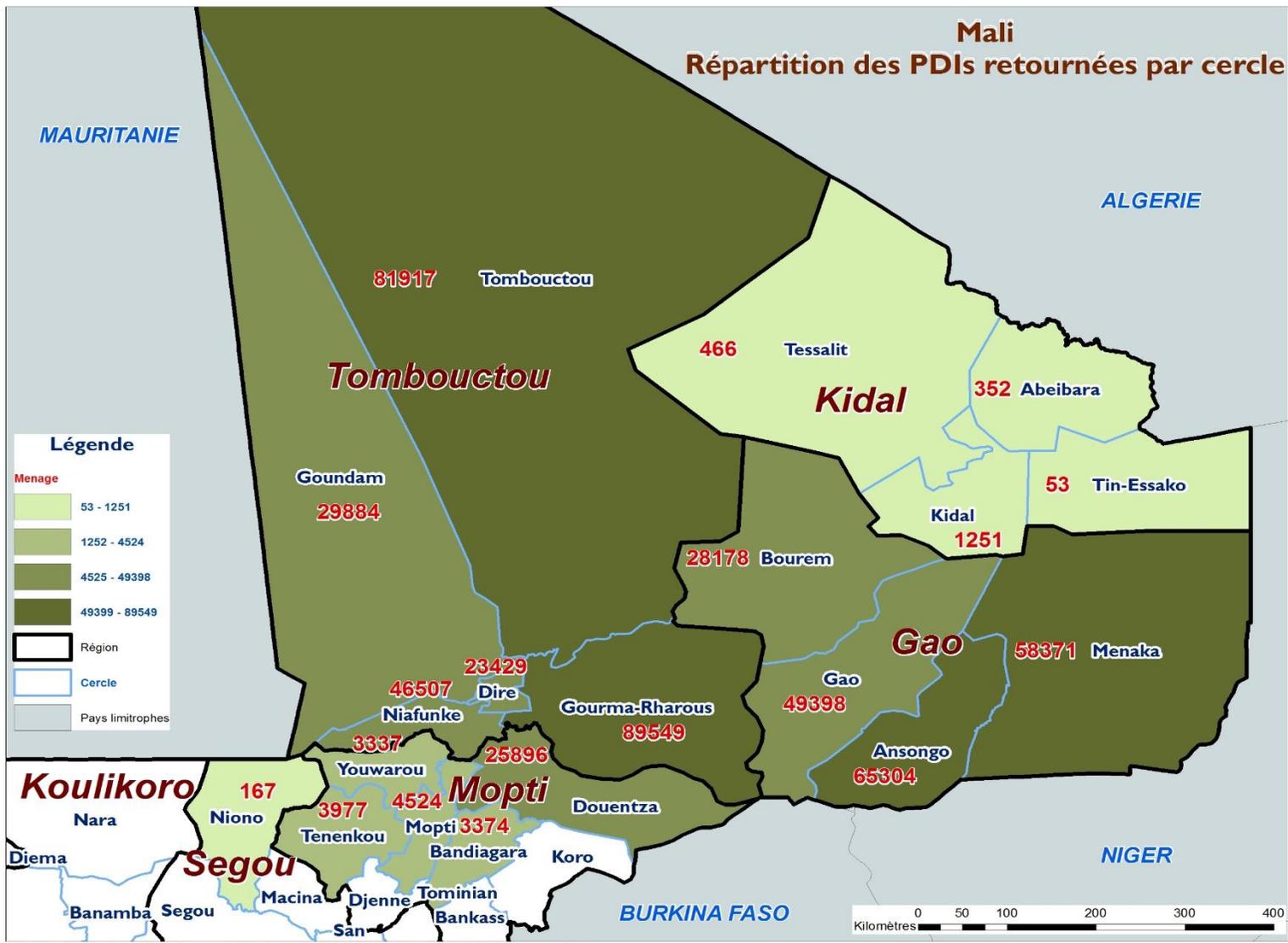
<sup>3</sup> Etude de Profilage des personnes déplacées internes, rapatriées et retournées:  
[http://mali.iom.int/sites/default/files/DTM/Rapport\\_Profilage\\_Mali\\_PDI\\_Retournes\\_Rapatriees.pdf](http://mali.iom.int/sites/default/files/DTM/Rapport_Profilage_Mali_PDI_Retournes_Rapatriees.pdf)

<sup>4</sup> Les pourcentages des personnes sans carte d'identité sont calculés par rapport au nombre d'adultes (échantillon) par région alors que ceux de carte NINA et de l'extrait d'acte de naissance sont calculés par rapport au nombre total d'individus (échantillon) par régions.

ANNEXE I



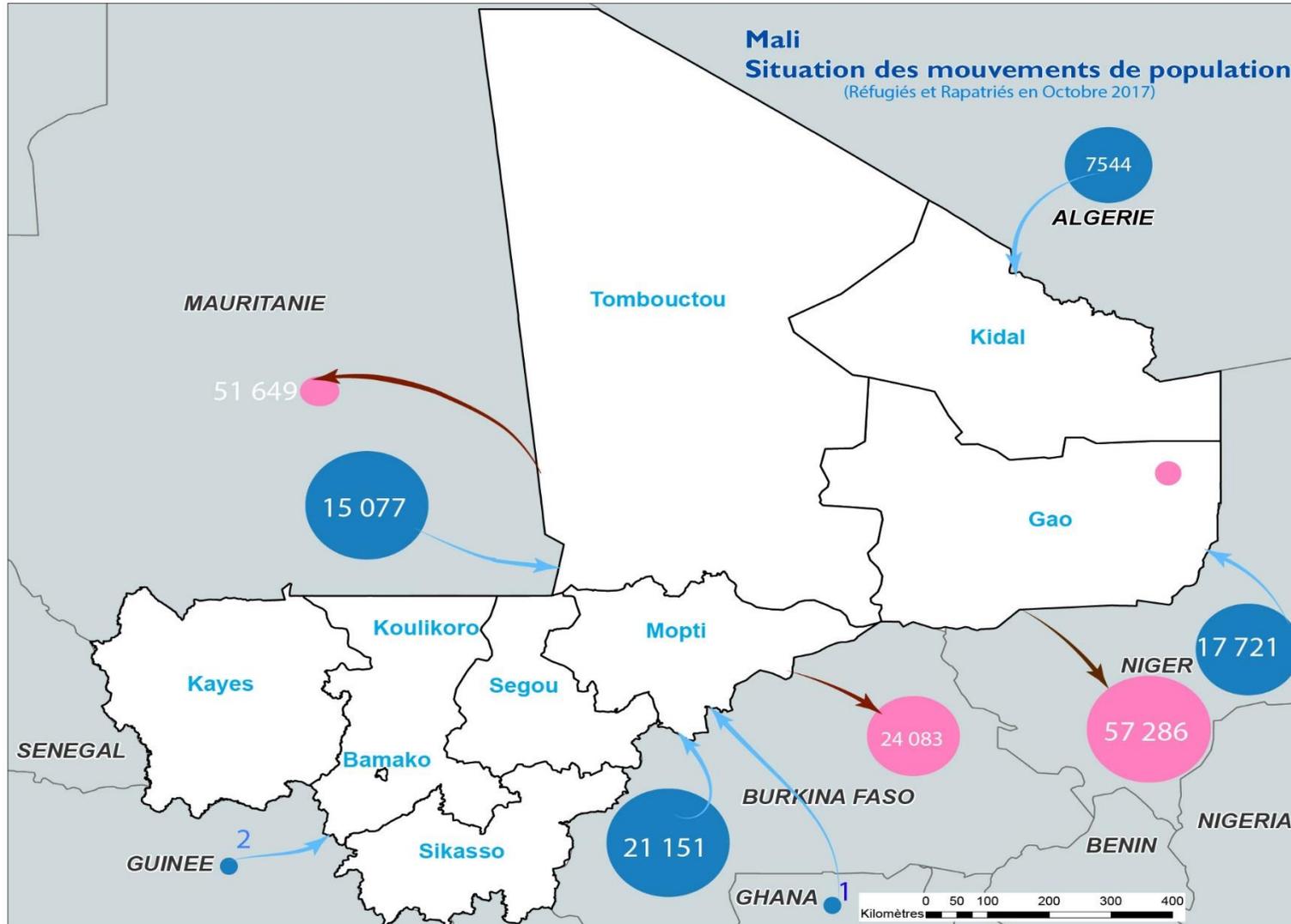
ANNEXE II



Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM  
 Au moment où nous produisons ce rapport nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des dix régions administratives.

Octobre 2017

ANNEXE III



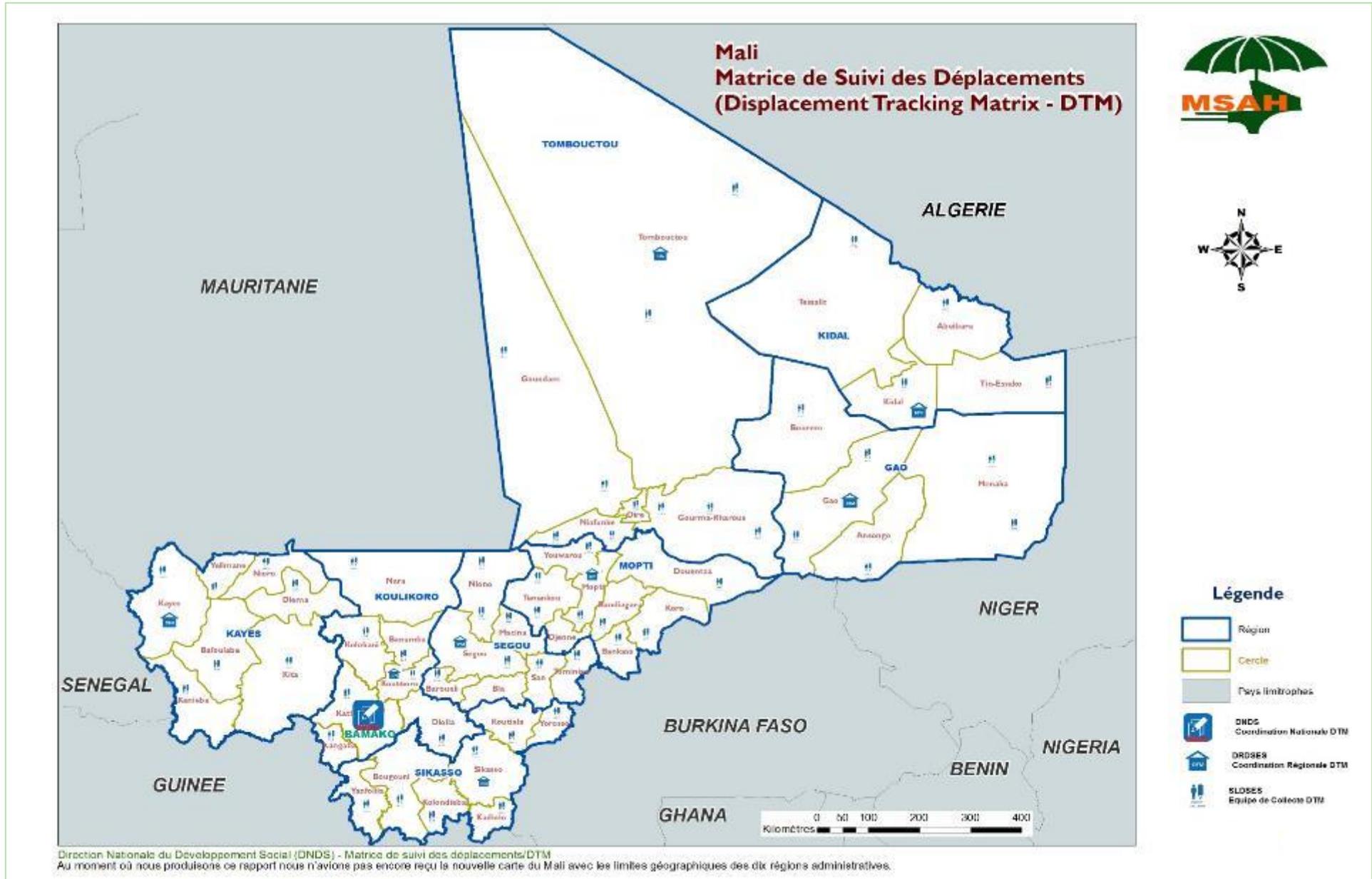
**Légende**

- Région
- Pays limitrophes
- xxx Nombre de Rapatriés
- xxx Nombre de Réfugiés dans les pays voisins

Octobre 2017

Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM

**ANNEXE IV PRÉSENCE DES ÉQUIPES DTM AU MALI**



**ANNEXE V SITUATION DES PDIS, RAPATRIÉS, PDIS RETOURNÉES PAR CERCLE**

Régions - Cercles	PDis		PDis Retournées		Rapatriés		Cumul PDis, Rapatriés et PDis Retournées	
	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus
<b>Bamako</b>	<b>561</b>	<b>3004</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>164</b>	<b>506</b>	<b>725</b>	<b>3510</b>
Commune 1	122	801	0	0	10	32	132	833
Commune 2	55	282	0	0	0	0	55	282
Commune 3	127	795	0	0	0	0	127	795
Commune 4	92	391	0	0	3	16	95	407
Commune 5	102	411	0	0	3	10	105	421
Commune 6	63	324	0	0	148	448	211	772
<b>Kayes</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>17</b>
Diema	1	5	0	0	0	0	1	5
Kayes	3	12	0	0	0	0	3	12
<b>Koulikoro</b>	<b>182</b>	<b>915</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84</b>	<b>216</b>	<b>266</b>	<b>1131</b>
Dioila	0	0	0	0	2	8	2	8
Kati	173	882	0	0	82	208	255	1090
Koulikoro	9	33	0	0	0	0	9	33
<b>Mopti</b>	<b>622</b>	<b>2269</b>	<b>8630</b>	<b>41108</b>	<b>1302</b>	<b>3611</b>	<b>10554</b>	<b>46988</b>
Bandiagara	14	32	489	3 374	0	0	503	3 406
Bankass	0	0	0	0	0	0	0	0
Djenne	8	14	0	0	0	0	8	14
Douentza	19	68	4 779	25 896	1006	2 824	5 804	28 788
Koro	11	63	0	0	11	30	22	93
Mopti	346	967	1 782	4 524	60	157	2 188	5 648
Tenenkou	218	1 082	1 006	3 977	87	204	1 311	5 263
Youwarou	6	43	574	3 337	138	396	718	3 776
<b>Ségou</b>	<b>1586</b>	<b>9629</b>	<b>38</b>	<b>167</b>	<b>395</b>	<b>1097</b>	<b>2019</b>	<b>10893</b>
Bla	0	0	0	0	0	0	0	0
Macina	131	549	0	0	0	0	131	549
Niono	1252	8328	38	167	343	961	1633	9 456
San	51	211	0	0	1	2	52	213

Régions - Cercles	PDIs		PDIs Retournées		Rapatriés		Cumul PDIs, Rapatriés et PDIs Retournées	
	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus
Ségou	152	541	0	0	51	134	203	675
<b>Sikasso</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>24</b>
Koutiala	8	21	0	0	0	0	8	21
Sikasso	3	3	0	0	0	0	3	3
<b>Gao</b>	<b>1 844</b>	<b>8 456</b>	<b>29 811</b>	<b>142 880</b>	<b>3 755</b>	<b>13 386</b>	<b>35 410</b>	<b>164 722</b>
Ansongo	185	812	13 059	65 304	900	3 448	14 144	69 564
Bourem	742	3 501	5 650	28 178	396	1 441	6 788	33 120
Gao	917	4 143	11 102	49 398	2 459	8 497	14 478	62 038
<b>Menaka</b>	<b>1 968</b>	<b>10 627</b>	<b>14 901</b>	<b>58 371</b>	<b>2 665</b>	<b>11 840</b>	<b>19 534</b>	<b>80 838</b>
Anderamboukane	577	3 835	5 372	21 731	1 545	6 954	7 494	32 520
Inekar	56	302	2 442	8 857	6	21	2 504	9 180
Menaka	881	4 329	4 804	19 610	1 113	4 864	6 798	28 803
Tidermene	454	2 161	2 283	8 173	1	1	2 738	10 335
<b>Kidal</b>	<b>80</b>	<b>373</b>	<b>525</b>	<b>2122</b>	<b>360</b>	<b>1752</b>	<b>965</b>	<b>4247</b>
Abeibara	11	57	87	352	0	0	98	409
Kidal	38	160	311	1 251	144	711	493	2 122
Tessalit	31	156	114	466	216	1 041	361	1 663
TinEssako	0	0	13	53	0	0	13	53
<b>Tombouctou</b>	<b>1 167</b>	<b>5 429</b>	<b>57 985</b>	<b>271 286</b>	<b>9 136</b>	<b>29 096</b>	<b>68 288</b>	<b>305 811</b>
Dire	0	0	6 287	23 429	863	2 482	7 150	25 911
Goundam	388	2 197	6 190	29 884	1 340	3 702	7 918	35 783
Gourma Rharous	566	1 811	17 653	89 549	2 760	9 717	20 979	101 077
Niafunke	0	0	7 943	46 507	1 420	3 777	9 363	50 284
Tombouctou	213	1 421	19 912	81 917	2 753	9 418	22 878	92 756
<b>Total général</b>	<b>8 025</b>	<b>40 743</b>	<b>111 890</b>	<b>515 934</b>	<b>17 861</b>	<b>61 504</b>	<b>137 776</b>	<b>618 181</b>

## ANNEXE VI MÉTHODOLOGIE

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), de l'OIM et de l'UNHCR.

### Enregistrement :

#### A. PDIs et PDIs retournées :

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- **Formation.** La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectifs de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication.** Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de la DNDS travaille en collaboration étroite avec les maires, chefs de quartiers, points focaux des PDIs et crieurs publics afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.
- **Collecte des données.** La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées.

Dans les régions sud, la collecte de données se réalise en trois étapes :

1. **Evaluation au niveau des communes :** Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.
2. **Evaluation au niveau des quartiers :** Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.
3. **Enregistrement des ménages déplacés :** L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.

Les étapes 1, 2 et 3 ont été réalisées dans le sud du pays et les informations collectées sont mises à jour régulièrement.

Dans les régions nord, les étapes 1 et 2 du processus prennent également en compte les personnes retournées. L'étape numéro 3, conformément aux vœux de la CMP, n'a pas été réalisée au nord et ce afin de ne pas différencier les déplacés et retournés du reste des populations au nord (communautés hôtes et retournés) qui sont également vulnérables et dont les besoins devraient au même titre que les populations déplacées être pris en compte.

- **Mise à jour des données :** Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.

### **Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :**

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation :** Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS et de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.
- **Collecte des données :** Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du sud vers le nord, du nord vers le sud ou entre les régions nord se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un appui de l'OIM ou sont référées aux partenaires présents sur le terrain.

## **B. RAPATRIES :**

### ⇒ **Documents des réfugiés :**

Les réfugiés régulièrement enregistrés dans les pays d'asile reviennent avec deux documents principaux:

**a- Formulaire de Rapatriement Volontaire (FRV) :** pour ceux qui déclarent leur retour aux autorités et l'UNHCR.

Les réfugiés lorsqu'ils décident de retourner dans leur pays d'origine doivent informer l'UNHCR et les autorités de ce pays de leur désir de retour. Avant leur départ, ils remettent leurs attestations d'enregistrement aux autorités du pays d'asile qui met à la disposition de chaque ménage un document commun (Formulaire de Rapatriement Volontaire) avec certaines informations biométriques.

**b- L'Attestation de réfugié:** pour ceux qui ne déclarent pas leur retour aux autorités et à l'UNHCR.

Signature de l'autorité du pays d'accueil, logo du gouvernement d'accueil, photos et informations de tous les membres de la famille. L'attestation est écrite en français pour le Niger et le Burkina Faso ; en français et arabe pour la Mauritanie.

Le formulaire de rapatriement volontaire et l'attestation de réfugié sont les seuls documents de référence pour l'enregistrement des rapatriés parce qu'ils comportent en plus de certaines informations biométriques le numéro proGres du ménage et celui de tous ses membres.

En plus de ces documents, le rapatrié peut aussi disposer de :

**c- la Carte de ration** avec les logos UNHCR et PAM. Ces cartes de ration doivent être systématiquement retirées et remises à l'UNHCR dès l'enregistrement des rapatriés.

#### d. Manifeste/Liste des rapatriés

Il s'agit d'une liste commune délivrée par ménage avec certaines informations biométriques.

Cette liste est normalement accompagnée par une lettre de l'UNHCR du pays d'asile.

#### e. Sans document

Les Maliens qui prétendent être des rapatriés mais sans présenter leurs documents de réfugiés ne doivent pas être enregistrés comme rapatriés.

Cependant, une attention particulière est accordée aux rapatriés en provenance de l'Algérie. Dans ce cas, la DNDS procède à la vérification auprès des autorités traditionnelles et administratives pour adopter de commun accord la conduite à tenir.

#### ⇒ Lieux d'enregistrement :

Les rapatriés sont enregistrés soit au niveau des points d'enregistrements identifiés soit dans leurs zones de retour.

#### a- Dans les zones de retour

L'enregistrement qui a lieu dans les zones de retour concerne deux catégories de rapatriés à savoir:

- Les rapatriés arrivés au Mali dans la période allant de septembre 2014 à juillet 2015. L'enregistrement à débiter par ceux qui se sont, soit inscrit auprès des bureaux de l'UNHCR, soit auprès des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES). Après cette étape, les agents enregistreurs continue l'enregistrement auprès des ménages non-inscrits disposant des documents cités plus haut.

- Les rapatriés qui ne passent pas par les points d'enregistrements identifiés. Ils seront sensibilisés pour se présenter aux autorités dès leur arrivée. Les agents enregistreurs devront garder un contact permanent avec les autorités pour être informés à tout moment d'arrivée des rapatriés dans le cercle ou les points d'enregistrements ont été identifiés. Dès réception de cette information, les agents enregistreurs effectueront une mission sur le terrain pour enregistrer ces rapatriés.

#### b- Aux points d'enregistrements

Les agents enregistreurs sont présents en permanence au niveau des points d'enregistrements ci-dessous identifiés:

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebock, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Ces points sont susceptibles de modification et les agents enregistreurs sont tenus de se déplacer au besoin dans les localités en fonctions des arrivées signalées.

⇒ **Procédures d'enregistrement :**

Seuls les rapatriés sont concernés par cet enregistrement. Les rapatriés devront présenter aux agents enregistreurs les documents de réfugié obtenus dans les pays d'asile.

Avant de commencer l'enregistrement, l'agent enregistreur devra vérifier l'authenticité des documents soumis par les rapatriés en faisant une comparaison avec les spécimens du pays d'asile en leur possession. Une fois l'authenticité des documents de réfugiés confirmée, l'agent procédera à l'enregistrement de chaque ménage sur le formulaire d'enregistrement des rapatriés au Mali. Seules les personnes physiquement présentes dont les noms se trouvent sur les documents du réfugié délivrés par les pays d'asile seront enregistrées, ou le nombre indiqué sur le manifeste sera pris en considération.

La présence physique des personnes est obligatoire. L'agent enregistreur doit procéder à la reconnaissance faciale des personnes présentes. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par un rejet du dossier par l'agent enregistreur. Et ce dernier devra informer son superviseur de la situation qui à son tour informera l'UNHCR à travers la DRDSES. L'UNHCR se chargera de vérifier en lien avec le pays d'asile si la personne est concernée par cette opération.

**C. EVALUATION DES BESOINS DANS LES ZONES DE RETOUR:**

Cet exercice vise, au niveau des villages identifiés, à mieux appréhender et quantifier les besoins des populations affectées par la crise: populations déplacées, retournées et communautés d'accueil. Les informations collectées concernent les secteurs alimentation, eau/hygiène/assainissement, abri, moyen de subsistance et éducation.

- **Formation:** Les formations pour les évaluations des besoins sont menées par des représentants de la DNDS dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti au profit des staffs DNDS.
- **Collecte des données :** Ces évaluations sont menées dans des villages des régions de Gao, Tombouctou et Mopti où une forte concentration de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.
- **Saisie des données :** Les données collectées sur le terrain seront vérifiées puis entrées dans la base de données de la DNDS à travers des tablettes androïdes depuis le terrain par les agents de collecte. Ces données seront mises en commun avec les partenaires qui réalisent des évaluations similaires au nord afin de permettre une analyse commune des besoins identifiés dans ces régions.

